

«Conditions générales de participation à l'appel à candidature de plans d'affaires du programme « tStart »

Contenu

Conditions générales de Participation à	1
« L'appel à candidature de plans d'affaires du programme tStart »	1
Article 1 : CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE	2
1.1. DEFINITIONS	2
1.2. ENTITE RESPONSABLE DE L'APPEL A CANDIDATURE	4
ARTICLE 2 - DEROULEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE ET SELECTION DES LAUREATS	4
1/ Appel à participation, date limite pour remplir le formulaire de participation	4
2/ Présélection	5
3/ Sélection des lauréats	6
4/ cérémonie de récompense:	6
5/ Mentoring	6
ARTICLE 3 – MODALITE DE PARTICIPATION	6
1/ Remplir les conditions de participation	7
2/ Remplir le formulaire d'inscription	7
3/ Joindre un business plan à son inscription	7
A la fin de l'inscription de ses données personnelles et des informations relatives à son projet	7
ARTICLE 4- EVALUATION	7
ARTICLE 5 – LES PRIX DE L'APPEL A CANDIDATURE	8
ARTICLE 6 – LES ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJET	9

ARTICLE 7 – PUBLICATION DES RESULTATS	9
ARTICLE 8 – ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES	9
ARTICLE9-ASSURANCES	10

Article 1 : CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE

1.1. DEFINITIONS

- Programme « tStart » : il s'agit d'une initiative de l'opérateur de télécommunication OOREDOO qui vise à sensibiliser en particulier les jeunes à l'utilisation des nouvelles technologies pour la création d'entreprises innovantes (appelées ci-après :startups)
- Organismes de l'appel à candidature : cette expression désigne l'opérateur de télécommunication OOREDOO et son partenaire « ALGERIAN STARTUP INITIATIVE ».
- OOREDOO : Opérateur de Télécommunication mobile et entreprise citoyenne, organise et sponsorise le programme « tStart ».
- Startup : est définie comme une entreprise en cours de création ou créée depuis moins de trois ans et qui a pour objet exclusif le développement d'un projet innovant.
- Projet de startup : fait référence au projet que les participants à l'appel à candidature, ont choisi, seul ou en équipe, d'inscrire sur le portail internet du programme « tStart » en y joignant un business plan soumis au jury prévu à cet effet dans l'objectif d'être sélectionné respectivement pour le pitch day et la période de pré-incubation/incubation.
- Porteur de projet : désigne tout participant (personne physique ou morale représentée) à l'appel à candidature de business plan et/ou aux bootcamps (dans les conditions d'éligibilité indiquées à l'article 3 infra) et qui présente un projet de startup destiné à être développé et exploité dans le but de déboucher sur la commercialisation d'un produit ou service. Le porteur de projet doit être algérien et résident en Algérie. Cependant, si le projet innovant est porté par plusieurs personnes, il suffit qu'une d'entre elles soit algérienne et résidente en Algérie pour que la participation de toute l'équipe à l'appel à candidature soit acceptée.
- Idée ou projet innovant, (ci-après projet) : un projet consistant en la conception de produits, de services ou de procédés technologiquement nouveaux ou sensiblement améliorés, porté par une personne physique ou morale en vue d'être développé, exploité et commercialisé. La preuve du caractère innovant d'un projet peut être apportée notamment par la présentation de schéma, brevets, dessin, modèle, descriptif étayé au sein d'un document.
- Pays : l'appel à candidature concerne tous les projets dont le développement s'effectue sur le territoire algérien. La réalisation des projets hors Algérie n'est pas conforme aux

présentes conditions générales à moins qu'une partie dudit projet nécessite un développement temporaire et/ou partiel hors du territoire algérien.

- Conditions générales : désigne le présent document.
- Mentoring : consiste en un programme de formations et de conseils destiné aux porteurs de projets pendant les différents bootcamps ainsi que durant la pré- incubation et/ou l'incubation de leurs projets.

- Appel à candidature : désigne l'appel à candidature de business plan (ci-après, l'appel à candidature) relevant du programme « tStart » et consiste à présenter, sur la base d'une idée ou d'un projet innovant, la création de startup ou le développement et la professionnalisation d'une startup déjà établie, accompagnés d'un business plan.
- Candidature spontanée : désigne la possibilité de s'inscrire sur le portail internet du programme tStart et de joindre son business plan en dehors des dates préalablement mises en place pour l'appel à candidature. Le porteur de projet peut soumettre sa candidature à tout moment.
- Calendrier de l'appel à candidature : il s'étend de l'ouverture de l'appel à candidature de business plan jusqu'à la tenue de la cérémonie de remise des prix aux lauréats. Les dates des étapes intermédiaires de l'appel à candidature seront communiquées sur le portail internet du programme tStart au fur et à mesure de leur validation par les organisateurs de l'appel à candidature.
- Lauréats : désigne les porteurs de projet à l'appel à candidature de business plan du programme tStart qui arrivent aux premières places du dit appel à candidature au terme de l'évaluation de leur projet par un jury prévu à cet effet. Le nombre exact de premières places octroyant la qualité de lauréats peut aller de un (01) à cinq (05), à la seule discrétion des organisateurs ou des membres du jury.
- Bootcamp : désigne la série de journées d'informations qui seront organisées dans un échantillon d'universités, d'écoles supérieures ainsi que potentiellement dans d'autres établissements publics ou privés et qui consisteront à présenter les modalités de l'appel à candidature aux porteurs de projet ainsi que les méthodes de formalisation d'un business plan et création d'une startup.
- Journée portes ouvertes : désigne un événement durant lequel les locaux de l'incubateur « tStart » seront exceptionnellement ouverts à la visite au public afin de présenter le programme « tStart » et rencontrer de nouvelles startups.
- Inscription : désigne l'opération qui consiste pour le porteur de projet à remplir le formulaire de l'appel à candidature disponible sur le portail internet du programme tStart et d'y joindre son business plan ; ce formulaire vise à recueillir les informations personnelles de base sur le porteur de projet afin qu'il puisse être contacté par les organisateurs de l'appel à candidature ainsi que les informations clés du projet qu'il

développe ou souhaite développer à l'issue de l'appel à candidature. L'inscription est gratuite ainsi que la participation aux bootcamps organisés sur le territoire algérien et les journées portes ouvertes. L'inscription doit être conforme aux dispositions de l'article 3 des présentes conditions générales.

- Pitch : exercice qui consiste pour le porteur de projet à effectuer, dans un laps de temps relativement court, (cinq (05) minutes en moyenne), la présentation de son idée innovante ou de son projet, formalisés en un business plan, le plus souvent devant le jury lors du pitch day.
- Pitch day : désigne la journée où les porteurs de projets, préalablement présélectionnés, présentent leurs idées innovantes ou leurs projets devant le jury prévu à cet effet.
- Business plan : désigne tout document que le porteur de projet élabore en supplément de son inscription sur le portail internet du programme « tStart » et qui contient les informations clés de son projet, tels que la description du produit ou service envisagé, le marché cible, le modèle d'affaire et de financement etc. Le porteur de projet doit poster son business plan à l'issue de son inscription sur le portail internet du programme tStart. Le cas échéant, son inscription sera incomplète.
- Incubation : il s'agit de l'opération qui consiste pour un porteur de projet de bénéficier des infrastructures et équipements nécessaires ainsi que d'un programme de formation sur-mesure pour accélérer le développement de son projet. Les infrastructures de l'incubation sont physiques mais peuvent également être uniquement virtuelles.
- Pré-incubation : désigne la période qui précède l'incubation d'un projet de startup durant laquelle les lauréats doivent améliorer la qualité de leur business plan et continuer à développer leur projet pendant une durée moyenne de trois mois.
- Innovation : la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé (de production) nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures. Ausens des présentes conditions générales, l'innovation est aussi

entendue comme le processus qui permet de transformer une invention en un nouveau produit (bien, service, procédé ou méthode) susceptible de répondre aux attentes des utilisateurs et de générer de la valeur économique pour la personne ou l'entreprise qui met en œuvre ladite innovation. (Ces définitions du terme « innovation » sont extraites de la troisième édition du manuel d'Oslo de l'OCDE publié en 2005)

- Courrier électronique : l'adresse de courrier électronique fournie par le porteur de projet lors de l'inscription à l'appel à candidature sera le moyen par lequel il sera informé officiellement des résultats ou des événements de l'appel à candidature.
- Jury : Comité de sélection des projets gagnants à chaque étape de l'appel à candidature. Ses membres seront au nombre de sept (07) et seront répartis comme suit : deux (02) sont issus de OOREDOO, deux (02) d'Algerian Startup Initiative, deux (02) d'organes institutionnels et un (01) du monde de l'entrepreneuriat. Les organisateurs peuvent revoir la répartition précitée ainsi que les proportions y afférentes dans le cas où ils l'estiment nécessaire.

1.2. ENTITE ORGANISATRICE DE L'APPEL A CANDIDATURE

OOREDOO est l'organisateur et le sponsor de l'appel à candidature de plans d'affaires du programme « tStart ».

« Algerian Startup Initiative », ci-après « ASI » est le partenaire d'OOREDOO dans la mise en œuvre de l'appel à candidature du programme « tStart ».

ARTICLE 2 - DEROULEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE ET SELECTION DES LAUREATS

L'inscription à l'appel à candidature s'effectue sur le portail internet du programme « tStart » accessible via l'adresse web suivante : <https://www.tstart.dz/web/>

L'inscription est ouverte à toute personne physique ou morale représentée, présentant un projet de startup et désirant son développement et son exploitation dans le but de sa commercialisation selon les conditions et modalités décrites à l'article 3 ci-dessous.

Des journées portes ouvertes seront programmées pendant les bootcamps sur l'utilisation du portail internet du programme « tStart ».

L'appel à candidature se déroule selon les étapes suivantes :

1/Appel à participation, date limite pour remplir le formulaire de participation

L'appel à candidature est ouvert aux porteurs de projet à partir du (à définir).

La date susmentionnée peut être modifiée par les organisateurs qui informeront les porteurs de projet déjà inscrits par courrier électronique et le public par affichage d'un message informationnel sur le portail internet du programme « tStart ». Des sessions d'appel à participation se dérouleront en effet dans plusieurs localités/régions afin de présenter l'appel à candidature de business plan du programme « tStart » ainsi que des conditions de participation au dit appel à candidature.

Les porteurs de projet qui souhaitent participer à l'appel à candidature devront remplir un formulaire pour expliquer leur projet ou leur idée de projet, leur méthode de développement dudit projet, ainsi que des informations sur leur profil. Ils devront additivement à l'opération précitée joindre le business plan de leur projet dûment rempli et dont le modèle à utiliser se trouve disponible sur le portail internet du programme « tStart ».

ARTICLE 3 – CONDITIONS ET MODALITE DE PARTICIPATION

L'appel à candidature du programme « tStart » est ouvert à toute personne physique majeure ou morale représentée, ayant rempli les conditions ci-dessous énoncées.

1/ Remplir les conditions de participation :

- Être de nationalité Algérienne ou résident en Algérie. Cependant, si le projet innovant est porté par plusieurs personnes, il suffit qu'une d'entre elles soit algérienne et résidente en Algérie pour que la participation de toute l'équipe à l'appel à candidature soit acceptée.
- Présenter un projet à vocation économique et comporter une dimension Innovante ;
- Le représentant du projet s'engage, dans la mesure du possible à participer à l'un des bootcamps ou journées portes ouvertes qui seront organisés dans le pays ; l'absence de participation ne disqualifie pas le porteur de projet ;
- Présenter un seul projet et un seul business plan par personne est accepté pendant toute la durée de l'appel à candidature (même adresse de courrier électronique et même nom de famille). Le porteur de projet pourra mentionner les noms des autres membres éventuels de son équipe lors de son inscription à l'appel à candidature sur le portail internet du programme « tStart ».

Dans le cas où le porteur de projet s'inscrit à l'appel à candidature via une personne morale existante (EURL, SARL ou SPA), le porteur de projet devra être le représentant légal de la personne morale ou avoir un mandat en bonne et due forme du représentant pour représenter la personne morale pendant l'appel à candidature.

- Tout Porteur de projet s'engage à informer les organisateurs de l'appel à candidature ou le jury des éventuels contrats de sponsoring (ayant un caractère exclusif ou non) qu'il aurait avec une société ou une personne physique tierce et qui pourrait empêcher le Porteur de projet / lauréats de bénéficier des récompenses prévues par l'appel à candidature.

Le porteur de projet peut participer à d'autres compétitions de business plans simultanément à son inscription à l'appel à candidature du programme « tStart ». Toutefois, dans le cas où le porteur de projet a déjà concouru ou envisage de concourir à d'autres compétitions de business plans, ou s'il bénéficie déjà d'un programme de pré-incubation ou d'incubation, il doit impérativement le mentionner lors de son inscription à l'appel à candidature du programme « tStart » ou bien en dernier lieu au jury de l'appel à candidature s'il devait être sélectionné pour participer au pitch day.

2/ Remplir le formulaire d'inscription :

Le formulaire est disponible en accès libre sur le portail internet du programme « tStart ».

3/ Joindre un business plan à son inscription :

Le porteur de projet devra joindre un business plan en remplissant le modèle de business plan disponible sur le portail internet du programme « tStart ».

- Le portail internet du programme « tStart » permet en effet aux utilisateurs d'effectuer une inscription en ligne obligatoire pour participer à l'appel à candidature. En d'autres termes, seuls les projets accompagnés d'un business plan présentés via le formulaire d'inscription pour cet appel à candidature seront pris en compte.

Les business plans acceptés ne peuvent qu'être ceux remplis par les porteurs de projet en utilisant le modèle mis à leur disposition sur le portail internet du programme « tStart ».

Seuls les formulaires dûment remplis par les porteurs de projet sur le portail internet de l'appel à candidature du programme « tStart » accompagnés d'un business plan dûment rempli seront pris en compte pour la participation à l'appel à candidature. Toute tentative de modification des dossiers de candidature après échéance entraînera la disqualification automatique du

porteur de projet.

Les organisateurs peuvent de façon très exceptionnelle décider de déroger à la présente règle.

Toute inscription à l'appel à candidature du programme « tStart » effectuée avec des informations ou coordonnées en violation des présentes conditions générales entraînera l'annulation pure et simple de l'inscription

Toute déclaration mensongère d'un Porteur de projet entraînera son exclusion de l'appel à candidature incomplètes.

2/ Présélection

- Dès la clôture de l'appel à candidature intervenant en date du, les organisateurs de l'appel à candidature vérifieront que les inscriptions sont conformes aux formats requis pour l'appel à candidature. Dans le cas où il y aurait une non-conformité des données personnelles ou celles de son projet au moment de la clôture de l'appel à candidature, le porteur de projet concerné sera informé par courrier électronique des données manquantes. Il devra y répondre dans un délai de quinze (15) jours après réception de la notification. Si aucune réponse n'est parvenue aux organisateurs dans le délai imparti, le porteur de projet en question sera disqualifié. Les porteurs de projet dont les projets sont conformes aux critères de sélection, verront leurs dits projets faire l'objet d'une sélection par le jury de l'appel à candidature du programme « tStart » qui procèdera à la sélection des meilleurs d'entre eux de façon objective conformément aux conditions et prérequis de l'appel à candidature. Le jury sera composé d'entrepreneurs, d'hommes d'affaires, d'anges d'affaires, et de représentants d'organes institutionnels dûment habilités pour les présentes. Le jury n'a pas l'obligation de fournir des explications sur la façon dont le choix des présélectionnés et des lauréats a été effectué.

A l'issue de cette évaluation, les organisateurs de l'appel à candidature communiqueront sur le portail internet du programme « tStart » les noms des vingt (20) projets présélectionnés.

Dans le cas où les organisateurs ou le jury l'estiment nécessaire, le déroulement des présélections peut être modifié à leur seule discrétion. Les porteurs de projets présélectionnés en seront alors informés par courrier électronique.

L'ensemble des informations pour participer au pitch day sera communiqué aux vingt (20) porteurs de projets présélectionnés. Entre le moment où ils seront présélectionnés par le jury et celui où ils participeront au pitch day, les porteurs de projets auront la possibilité d'améliorer leur business plan.

Enfin, Dans le cas où le projet est porté par une équipe de plusieurs personnes, La participation au pitch day ne sera permise qu'avec un maximum de deux (02) personnes par projet.

Lors du pitch day, Le jury se réserve le droit d'exiger une présentation ou une démonstration d'utilisation du produit ou du service faisant l'objet du projet.

Les principaux critères dont les membres du jury tiendront compte lors de la présélection et sélection des lauréats de l'appel à candidature du programme « tStart » sont les suivants :

- Le caractère innovant de l'idée ou du projet de produit ou de service proposé ;
- La prise en considération de l'attente des clients dans le développement, la

commercialisation et la mise à jour du produit ou du service proposé ;

- Le ciblage du marché déjà identifié par le porteur de projet ;
- La disponibilité immédiate du porteur de projet pour le développement de son produit ou service ;
- La qualité de la présentation ;

3/ Sélection des lauréats

La finale aura lieu à Alger dans un délai suffisant pour permettre aux porteurs de projet sélectionnés d'améliorer encore leur business plan. En effet, entre le moment où ils seront présélectionnés par le jury et celui où ils participeront à la finale, les porteurs de projets auront la possibilité d'améliorer leur business plan.

Lors de la finale, ils présenteront directement leur business plan au jury dont les membres leur poseront un certain nombre de questions afin de vérifier leur aptitude à créer leur startup ou à développer leur projet.

A l'issue de la finale qui sanctionne la fin de l'appel à candidature, le jury désignera jusqu'à cinq (05) meilleurs projets. Les noms des projets gagnants seront annoncés au plus tard 07 jours après la tenue de la finale et affichés sur le portail du site internet du programme « tStart ».

4/ Cérémonie de récompense :

Les lauréats de l'appel à candidature se verront proposer gracieusement six (06) à douze (12) mois d'incubation physique ou virtuelle (comprenant une période de pré-incubation de trois (03) mois) avec une prise en charge totale des frais d'incubation par OOREDOO en tant que sponsor de l'appel à candidature. Pendant cette période d'incubation (comprenant une période de pré-incubation), les lauréats seront aidés à améliorer leur business plan et à développer leur projet de startup.

5/ Mentoring

Les lauréats bénéficieront d'un programme spécifique de mentoring par le biais d'un accompagnement d'experts dédiés qui offriront une assistance technique, une facilitation de l'accès au financement et aux marchés cibles, et des conseils pour le développement de leurs projets et la création de leur startup.

ARTICLE 4 – LES PRIX DE L'APPEL A CANDIDATURE

5.1 / Pour les lauréats:

- Les lauréats de l'appel à candidature se verront proposer un programme d'incubation sur-mesure destiné à les aider à accélérer la concrétisation et le développement de leur projet.
- Les lauréats seront incubés uniquement pour le projet avec lequel ils ont participé à l'appel à candidature ;
- Sauf annonce contraire par les organisateurs, les lauréats ne percevront aucune rémunération au titre de leur participation à l'appel à candidature du programme « tStart » à l'exception des prix cités ci-dessus.
- Les prix ne sont ni cessibles, ni échangeables.
- Si les informations communiquées par le Porteur de projet ne permettent pas de l'informer de son prix, il perdra la qualité de lauréat et ne pourra effectuer aucune réclamation à ce titre.
- Le prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent sous quelle que forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelle que cause que ce soit.
- Pour pouvoir bénéficier de leur prix, les lauréats doivent impérativement respecter les « engagements du lauréat » (cf. infra article 6). Le non-respect de ces engagements entraînera la perte avec effet immédiat du prix.
- Dans le cas où les lauréats seraient dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de leur prix, pour quelle que raison que ce soit, ils en perdront le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie.

ARTICLE 5 – LES ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJET

- En participant au programme « tStart », les participants sélectionnés autorisent sans contrepartie financière, Ooredoo et son partenaire à diffuser leurs informations personnelles (nom et prénom et adresse ...) ou leur dénomination sociale ainsi que toute photographie visant à illustrer leur participation au programme tStart. Cette diffusion pourra être effectuée sur les sites internet des partenaires du Programme « tStart » y compris les sites de diffusion et de partage de vidéos, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, et autres) à des fins promotionnelles, publicitaires ou informatives.
- Les porteurs de projet qui participent à l'appel à candidature ou à l'un des bootcamps organisés dans le pays ou aux journées portes ouvertes, acceptent, au terme des présentes conditions générales, de se prêter à des interviews et reportages (filmés ou non) destinés à promouvoir le programme « tStart ». Ces interviews et reportages pourront être diffusés sur le portail internet du programme « tStart » ainsi que sur les sites internet des partenaires du Programme « tStart » y compris les sites de diffusion et de partage de vidéos, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, et autres).

ARTICLE 6 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les identités des lauréats de l'appel à candidature seront visibles sur le portail internet du programme « tStart », sur les supports de communication associés à l'événement de l'appel à candidature, et pourront faire l'objet d'une communication sur les sites internet et pages de réseaux sociaux des partenaires du programme tStart.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

- Le fait de participer à l'appel à candidature ou à l'un des bootcamps organisés dans le pays ou aux journées portes ouvertes implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales dans leur intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses amendements éventuels. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application des présentes conditions générales seront tranchées souverainement par les organisateurs du programme « tStart ». Les conditions générales peuvent à tout moment être consultées sur le portail Internet du programme

« tStart ».

- Les organisateurs de l'appel à candidature pourront modifier le calendrier de celui-ci aussi bien que les présentes conditions générales. Les porteurs de projet seront informés des éventuelles modifications par courrier électronique ou sur le portail internet du programme « tStart ».
- Les données personnelles relatives aux lauréats ainsi que celles ayant trait à tous les autres porteurs de projet seront conservées pour les besoins de mise en œuvre de l'appel à candidature du programme « tStart ».
- Les organisateurs du programme « tStart » feront les efforts raisonnables pour protéger l'utilisation et la gestion de l'information fournie par les porteurs de projet. Cependant, aucune garantie de préserver la confidentialité ou l'utilisation restreinte de cette information ne peut être observée par les organisateurs de l'appel à candidature. En aucun cas, les organisateurs du programme « tStart » ne sont responsables ni de l'utilisation, la divulgation et /ou la mauvaise manipulation de l'information et de la documentation y afférente. Dans tous les cas, les organisateurs du programme « tStart » et ses partenaires sont autorisés à publier et / ou divulguer tout ou partie des informations et / ou des documents soumis dans le cadre de l'appel à candidature qu'ils jugent appropriées.

ARTICLE 9 - ASSURANCES

- Les organisateurs du programme « tstart » se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler tout ou partie du présent appel à candidature. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants à quelque titre que ce soit.

En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable de tous faits qui ne leurs seraient pas imputables, notamment en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler l'opération.

ARTICLE 8 - LITIGE

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi Algérienne.

Toute survenance de différends qui pourraient survenir entre les organisateurs et les participants, seront préalablement réglés à l'amiable dans un délai de quinze (15) jours.

A défaut d'un règlement à l'amiable dans le délai imparti, le litige sera porté devant le Tribunal d'Alger.

Je reconnais avoir lu et compris dans leur intégralité les présentes conditions générales et m'engage à les respecter sous peine d'être disqualifié de l'appel à candidature de business plan du programme tStart.